



(VAUCLUSE)

DÉCISION

Publié le 21 décembre 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

Décision n° 001111 portant attribution du marché n° 2022-000019 relatif à la rénovation thermique du bâtiment 1963 de la gendarmerie d'Apt - Lots 1, 2 et 3

Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut par délégation prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 par laquelle en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire afin de lui permettant d'agir en son nom et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services, travaux.

Vu, la procédure de consultation adaptée ouverte passée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique aux fins de conclure un marché de travaux pour la rénovation thermique du bâtiment 1963 de la gendarmerie d'Apt et comportant les lots ci-après détaillés :

- Lot n°1 : Isolation thermique extérieure.
- Lot n°2 : Isolation thermique intérieure.
- Lot n°3 : Étanchéité.

Vu, les deux avis de marché n° 22-149252 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 8 novembre 2022 au 5 décembre 2022 et n° AO-2246-2264 sur le site www.marchesonline.com mis en ligne du 9 novembre 2022 au 5 décembre 2022.

Vu, offres présentées par les opérateurs économiques ci-après désignés :

	Raison sociale	Adresse	Lots
1	ISOLIS	Parc du Roubian, 2 Avenue des Artisans 13150 TARASCON	2
2	EVEREST ISOLATION	Chemin de COURTEBOTTE 84100 ORANGE	2
3	HELLIO SOLUTIONS	50, Rue Madame de SANZILLON 92110 CLICHY	2
4	SITEX ISOLATION	720, Chemin des Pierres Route de CAVAILLON 84510 CAUMONT SUR DURANCE	3
5	BAT ISO 84	1025, Chemin des CONFINES 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE	1

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20221221-001111-AI
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Considérant, que le lot n° 1 s'est avéré infructueux dès lors qu'aux termes de l'article L2152-3 du Code de la Commande Publique l'unique offre reçue est inacceptable car le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Considérant, que par référence à l'article R 2322-2 du Code de la Commande Publique le lot n° 1 a fait l'objet d'une nouvelle procédure de consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Vu, le rapport d'analyse des offres portant notation et classement des offres portant et la saisine de la Commission de Commission des Marchés Passés selon la Procédure Adaptée du 20 décembre 2022.

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Les offres ci-après sont retenues :

Lot	Raison Sociale et adresse	Montant	
		HT	TTC
1	BAT ISO 84 1025, Chemin des CONFINES 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE	269 596,70 €	323 516,04 €
2	EVEREST ISOLATION Chemin de COURTEBOTTE 84100 ORANGE	24 643,50 €	29 572,20 €
3	SITEX ISOLATION 720, Chemin des Pierres Route de CAVAILLON 84510 CAUMONT SUR DURANCE	92 498,10 €	110 997,72 €

Fait à APT, le mercredi 21 décembre 2022

Le Maire d'Apt

Par délégation du Maire
Jean AILLAUD
Premier adjoint



Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20221221-001111-AI
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022